



La réunion a débuté le 8 novembre 2024 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur KOCIAK Jean-Claude.

Membres présents :

Monsieur BARBERIO Antoine
Monsieur CERONE Antony
Madame CIPRIANI Christiane
Madame DELLES Nathalie (A partir de la délibération n°2)
Madame DURLA Jocelyne
Madame FILLGRAFF Monique
Monsieur GIANGRANDI Patrick
Monsieur KOCIAK Jean-Claude
Madame LANDOWSKY Sylvie
Monsieur MARZEK Jean-Pierre
Monsieur MENGHI Marizio
Madame MILIZIANO Jennifer
Madame SABBA Barissa
Monsieur TELLIER Olivier
Madame THIRION WATRIN Frédérique
Monsieur TOMC Claude
Madame VAN MEEL Lucie

Membres absents représentés :

Monsieur BOSSI Yoann Pouvoir donné à Mme VAN MEEL Lucie
Madame DEVAUX Stéphanie Pouvoir donné à M TELLIER Olivier
Madame MANGEOT Nathalie Pouvoir donné à Mme MILIZIANO Jennifer
Madame Nagel Annie Pouvoir donné à M. KOCIAK Jean-Claude
Monsieur RIANI Gérald Pouvoir donné à M GIANGRANDI Patrick

Membres absents :

Monsieur THOMAS Julien

Secrétaire de séance : Madame MILIZIANO Jennifer

Le quorum (plus de la moitié des 22 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

125_204 - Recensement de la voirie communale

126_2024 - Décisions modificatives n°3

127_2024 - adhésion de la commune Rochonvillers au SMIVU fourrière du Jolibois
128_2024 - Tarif des droits de voirie et de stationnement sur le domaine public
129_2024 - Délivrances des coupes de bois 2025
130_2024 - Destination des coupes de l'exercice 2025
- ~~emprunt pour Maison de Santé~~
131_2024 - Recensement population 2025
132_2024 - Mise à jour des commissions
133_2024 - ligne de trésorerie
134_2024 - Demande d'accompagnement par le CD54 à la plantation de haies dans le secteur A. Bémont
135_2024 - Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat qui assècheront les finances locales
136_2024 - Mise à disposition gratuite de la Maison Pour Tous
- Questions diverses

125_204 - Recensement de la voirie communale

Chaque année, les travaux préparatoires à la répartition des attributions de DGF donnent lieu au recensement de critères utilisés pour le calcul de la dotation de solidarité rurale (DSR) qui est perçues par notre commune.

La longueur de voirie communale fait partie de ces éléments qu'il convient de recenser et c'est pourquoi il convient de transmettre le chiffre correspondant à la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal à la date du 1^{er} janvier 2024.

Le Maire indique au conseil municipal que le calcul a été établi avec le site "Géo-portail" qui recense toutes les tues de la commune. Il apparait que la voirie communale est de 17 610 mètres linéaires et la voirie rurale de 7610 mètres linéaires.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, demande aux services de la Préfecture de prendre compte les chiffres qui leur ont été communiqué par la commune pour le calcul de la DGF soit :

Voirie communale : 17 610 m

Voirie rurale : 7 610 m

21 voix pour

1 absent : Mme DELLES Nathalie

126_2024 - Décisions modificatives n°3

Afin de rendre le budget plus lisible et d'apporter des modifications au budget primitif, M. Tellier explique que la commune a besoin de passer une décision modificative.

Après discussion, le conseil municipal décide d'approuver à la majorité le tableau ci-contre.

DM n°3	
60621 - Combustibles	1 300,00
60632 - Fournitures de petit équipement	2 800,00
613 - Locations	7 111,75
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 500,00
625 - Déplacements et missions	-500,00
627 - Services bancaires et assimilés	1 600,00
6282 - Frais de gardiennage	800,00
6288 - Autres	510,00
661132 - Au GFP de rattachement	3 393,11
TOTAL FONCTIONNEMENT	22 514,86
2131 - Bâtiments publics	-6 650,00
2135 - Instal.géné.,agencements,aménagements des constr.	5 000,00
2152 - Installations de voirie	450,00
21531 - Réseaux d'adduction d'eau	200,00
2184 - Matériel de bureau et mobilier	1 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00
TOTAL DEPENSES	22 514,86
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	270,66
7032 - Droits permis de stationnement et de location	13 695,36
73118 - Autres contributions directes	3 218,00
732221 - Fonds de péréquation ressources comm.&intercomm.	-17 974,00
73223 - Fds dép des DMTO pour les com de - 5 000 hab	38 242,00
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	7 515,29
742 - Dotations aux élus locaux	333,00
74836 - Attrib. fonds départ. de péréquation de la TP	-23 000,00
764 - Revenus des valeurs mobilières de placement	5,00
773 - Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	209,55
TOTAL FONCTIONNEMENT	22 514,86
TOTAL RECETTES	22 514,86
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	22 514,86
TOTAL GENERAL DES RECETTES	22 514,86

18 voix pour

4 abstentions : M GIANGRANDI Patrick, M RIANI Gérald (représenté), Mme SABBA Barissa, Mme THIRION WATRIN Frédérique

127_2024 - adhésion de la commune Rochonvillers au SMIVU fourrière du Jolibois

Le conseil municipal prend connaissance de la délibération du SMIVU Fourrière du Jolibois à Moineville en date du 23.04.2024 concernant l'adhésion de la commune de Rochonvillers.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cet adhésion.

22 voix pour

128_2024 - Tarif des droits de voirie et de stationnement sur le domaine public

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire et L2331-2 L2331-4 relatifs aux recettes non fiscales de la commune,

Vu la nécessité pour la commune de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôts temporaire sur les voies et autres lieux publics, et de manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Emplacement forain :

< 100 m ²	0,90€
entre 100 et 200 m ²	0.78€
entre 1 200	0.67€
appareil divers	3€ l'unité

Camion outils : 35 €

Emplacement food truck : 280 €/an

22 voix pour

129_2024 - Délivrances des coupes de bois 2025

Le conseil municipal prend connaissance du programme d'exploitation des coupes 2025.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Partage sur pied entre les affouagistes :

- des arbres d'un diamètre inférieur à 40 cm : parcelles n°14, 17, 19, 27, 29 plus chablis dans les coupes,

- désigne comme bénéficiaires solvables : Messieurs Jean-Claude KOCIAK, Claude TOMC, Guy Roynette qui ont déclaré accepter ces fonctions et de soumettre solidairement la responsabilité déterminée par l'article L243 du code forestier et de la pêche maritime,
- décide de répartir l'affouage par feu et par tirage au sort,
- fixe la taxe d'affouage à 11.00 € par stère façonné dans les parcelles n° 27 et 29
- fixe la taxe d'affouage à 8,00 € par stère façonné dans les parcelles n° 14, 17 et 19

22 voix pour

130_2024 - Destination des coupes de l'exercice 2025

Le conseil municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2025 :

**** Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers**

Unités de gestion n°7, 9, 32 et 51

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre

Essences	Toutes
Minimum à 1.30m	35 cm

Autorise la vente par l'office national des forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

**** Vente en bloc et sur pied**

Unités de gestion n° 1 et 25

Autorise la vente par l'office national des forêts de ces coupes lors des ventes groupées. En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avis conforme du maire.

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025 présenté
- Demande à l'office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2025.

22 voix pour

- emprunt pour Maison de Santé

Point retiré de l'ordre du jour

131_2024 - Recensement population 2025

Janvier 2025 et février 2025 se déroulera le recensement de la population (INSEE), pour le mener à bien, la commune a besoin de valider la création de postes d'agent recenseur et leur paiement :

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- la création de 6 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2025,
- Les agents recenseurs seront payés à raison de
- * feuilles de logement : 1.27 €
- * bulletin individuel : 1.56 €
- * bulletin étudiant : 1.56 €
- * feuille immeuble collectif : 1.56 €
- * bordereau de district : 5.48 €
- * bordereau internet : 2.60 €

La collectivité versera un forfait de 100€ pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 57€ pour chaque séance de formation et 57€ pour la demi-journée de repérage.

22 voix pour

132_2024 - Mise à jour des commissions

M. HENRY Pascal a été remplacé par Mme NAGEL Annie pour la commission : SIVU Chenil

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à ce remplacement,

22 voix pour

133_2024 - ligne de trésorerie

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une ligne de trésorerie pour acheter le terrain de la maison médicale en attente de l'accord du prêt global. Il donne connaissance des propositions faites par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

Après examen, le conseil municipal, à la majorité, décide :

- La réalisation auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, siège social 1 avenue de Rhin 67000 Strasbourg, une ouverture de ligne de trésorerie interactive de 230 000.00 € aux conditions suivantes :

Durée : 1 an

Taux d'intérêt : Ester flooré + marge 0.90%

demande de tirage : aucun montant

Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office

Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté

Commission de mouvement : néant

Commission de non-utilisation : 0.20 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identiques des intérêts

18 voix pour

4 abstentions : M GIANGRANDI Patrick, M RIANI Gérald (représenté), Mme SABBA Barissa, Mme THIRION WATRIN Frédérique

134_2024 - Demande d'accompagnement par le CD54 et le Grand Est à la plantation de haies dans le secteur A. Bémont

Le lotissement A. Bémont subit régulièrement des coulées de boue causées par un phénomène de ruissellement sur les terres agricoles supérieures. Plusieurs études commanditées par la commune pour atténuer ce problème ont permis d'identifier une solution pérenne par la réalisation d'aménagements doux sur le bassin versant (noues, haies).

Afin de réaliser ces aménagements, la commune a signé une convention le 22/04/2024 avec le propriétaire de la parcelle ZC79 ainsi qu'avec l'exploitant agricole de cette parcelle.

La commune a également sollicité un devis auprès de l'entreprise écotonte pour réaliser les travaux. Les travaux portent sur la création de 400ml de noues et la plantation de 400 ml de haies. Le montant des travaux se décompose ainsi :

- Création de noues : 4 400.00 € HT
- Plantation des haies : 21 509.00 € HT

Soit un total de 25 809.00 €

De son côté, le Conseil Départemental a conçu un plan paysage qui vise à fournir un cadre de référence cohérent pour mettre en œuvre des programmes de plantations qualitatifs et valorisants pour les paysages et les continuités écologiques du département propices à la biodiversité (appelées également Trames Vertes). Ce plan paysage a permis de définir neuf secteurs prioritaires pour la plantation d'arbres et de haies. Sur ces secteurs, les communes peuvent bénéficier d'une subvention de 60 % sur le coût des plantations. Trieux fait partie du secteur prioritaire « Pays Haut Sud ».

Ce dispositif de subvention se nomme « aides à la préservation des milieux naturels ». Pour en bénéficier, il convient d'envoyer au Conseil Départemental un mémoire explicatif (localisation et description des plantations, justifications des dispositions techniques et administratives prises pour leur pérennité), le devis des travaux, ainsi qu'une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide

* D'INSCRIRE au budget communal 2025 les travaux de plantation sur la parcelle ZC79

* D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation des travaux et la sollicitation de la subvention du CD54 au titre du dispositif « Aides à la préservation des milieux naturels ».

22 voix pour

135_2024 - Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat qui assècheront les finances locales

La vie locale dans nos territoires repose sur de multiples acteurs, à commencer par le tissu associatif, avec lesquels les collectivités, outre développer de nombreux services publics de proximité, ont noué des partenariats solides, confortant sa vitalité mais également un maillage de solidarités indispensable à notre cohésion sociale et territoriale.

Il importe par ailleurs de rappeler que les collectivités sont dans l'obligation, à la différence de l'Etat, de voter des budgets à l'équilibre, et représentent moins de 8% de la dette publique - moins de 1,5% pour les Départements-, une proportion stable depuis une trentaine d'années, quand elles assument plus des deux tiers de l'investissement public et, à ce titre, contribuent fortement à la vitalité du tissu économique, c'est-à-dire à l'activité mais également à l'emploi, autant qu'à l'indispensable transition écologique.

La nouvelle Ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation indiquait, le 5 octobre dernier, en cohérence avec le principe constitutionnel de libre administration, « on ne peut pas toucher aux finances des collectivités sans elles ». Le 8, celle-ci, ainsi que le Ministre chargé du budget et des comptes publics, annonçaient, sans concertation et pour reprendre les termes du Président du Comité des Finances Locales, « une ponction sans précédent sur une seule année » sur leurs budgets à l'avant-veille de la présentation du projet de loi de finances pour 2025 pour contribuer au redressement de la situation budgétaire tout particulièrement dégradée de l'Etat.

Alors même que les observateurs, de la Cour des Comptes à la Direction générale des collectivités locales en passant par le service des études de la Banque postale et l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, sans oublier l'adoption d'une motion d'alerte et de soutien par l'Association des Maires Ruraux de France, sont unanimes quant à leur situation budgétaire d'ores et déjà dégradée sous l'effet de dépenses imposées et de recettes amputées du fait notamment de la crise de l'immobilier, plus de 40% de cette « ponction » serait opérée sur les Départements. Ainsi, se cumuleraient gel de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée transférée et reprise de sa dynamique par l'Etat, prélèvement sur les recettes de fonctionnement pouvant aller jusqu'à 2%, augmentation des cotisations retraites, effondrement du « fonds vert », amputation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, sans oublier prise en charge sans compensation de revalorisations salariales dans les secteurs sanitaire, social et médico-social (« Ségur pour tous »), entre autres.

Considérant que les Départements sont garants des solidarités humaines et territoriales et représentent souvent, avec les communes et intercommunalités, le dernier service public de proximité, tout particulièrement dans la ruralité ;

Considérant que les Départements assument d'ores et déjà un reste-à-charge de l'ordre de 10 milliards d'euros par an -100 millions pour le Département de Meurthe-et-Moselle- au titre des allocations individuelles de solidarité, c'est-à-dire la différence entre les moyens transférés par l'Etat pour assumer l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap et le revenu de solidarité active et la réalité des budgets devant être mobilisés, illustrant les efforts d'ores et déjà consentis ;

Considérant que plus des quatre cinquièmes des Départements pourraient se trouver dans une situation budgétaire critique au cours de l'année à venir sous l'effet des mesures envisagées à travers le projet de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025 ;

Considérant qu'une telle situation aurait des effets délétères en imposant remise en cause de la gratuité des transports scolaires, augmentation de la tarification dans les cantines, dégradation de l'entretien de nos routes, réduction de la présence humaine auprès de nos aîné.e.s en perte d'autonomie, incapacité à accompagner les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans la légitime revalorisation des salaires pour restaurer l'attractivité des métiers du lien, suspension du dispositif d'appui aux territoires qui soutient les projets des communes, intercommunalités et associations, fermeture de sites, report voire

l'abandon de projets d'investissement et donc moins de commandes pour nos entreprises à travers l'ensemble du territoire...

Considérant qu'un tel démantèlement du service public de proximité est inacceptable ;

Par cette motion, nous, membre du conseil municipal de Trieux

-alertons le Gouvernement et le Parlement quant aux conséquences délétères pour la vie locale des mesures envisagées à travers les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025 à l'encontre des collectivités et tout particulièrement des Départements ;

-rappelons que les collectivités et notamment les Départements ont noué des partenariats solides avec une extraordinaire diversité d'acteurs qui font vivre nos territoires et se trouveraient mis en danger ;

-réaffirmons, indépendamment de toute considération partisane, notre attachement au service public de proximité qui se trouve aujourd'hui gravement menacé et avec lui les habitant.e.s et territoires qu'il accompagne, à commencer par les plus vulnérables.

22 voix pour

136_2024 - Mise à disposition gratuite de la Maison Pour Tous

M. Le Maire explique au conseil municipal avoir eu une demande de location de salle pour une entreprise de Trieux qui fête ses 50 ans d'ouverture d'entreprise.

M. Le Maire propose au conseil de louer la salle à titre gratuit pour cet événement.

A l'unanimité, le conseil est favorable à la gratuité de la location de la maison pour tous

21 voix pour

1 Ne participe pas au vote : M RIANI Gérald (représenté)

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18h34.

Madame MILIZIANO Jennifer
Secrétaire de séance



Monsieur KOCIAK Jean-Claude,
Maire

